

Les fiches de la formation professionnelle

La transformation de la voie professionnelle : décrets, arrêtés, circulaires et notes de service

Présentation générale de la transformation de la voie professionnelle

Le guide « Transformer le lycée professionnel – former les talents aux métiers de demain » - mai 2018

Présentation des enjeux pour le lycée professionnel et des mesures inscrites dans la transformation de la voie professionnelle.

<https://cache.media.education.gouv.fr/file/05 - Mai/55/7/2018 DP voiePro bdef 953557.pdf>

Mesures de la transformation de la voie professionnelle

► L'organisation des enseignements en voie professionnelle

- **Note de service n° 2019-023 du 18-3-2019 portant sur les horaires des enseignements généraux et professionnels obligatoires dans les formations sous statut scolaire en CAP et baccalauréat professionnel**

Cette note de service précise les principes d'organisation des enseignements en CAP et en baccalauréat professionnel, les modalités d'organisation des enseignements et des PFMP, les modalités pédagogiques inscrites dans l'emploi du temps de l'élève (co-intervention, réalisation du chef d'œuvre, accompagnement de l'élève) et les grilles horaires de CAP et de baccalauréat professionnel.

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=139809

- **Arrêté du 19-4-2019 portant sur l'application des nouvelles organisations d'enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire en CAP et baccalauréat professionnel**

Cet arrêté fixe le secteur et les enseignements (économie-gestion ou économie-droit et physique-chimie ou langue vivante B) de chaque spécialité de baccalauréat professionnel ainsi que la durée de PFMP des CAP et baccalauréat professionnel. Il précise les calendriers de mise en place de ces dispositions.

J.O. du 21-5-2019 - https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142187

- **Arrêté du 19-4-2019 portant sur l'organisation et les enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au CAP et au baccalauréat professionnel**

- En CAP : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=137506

- En baccalauréat professionnel : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=137513

Cet arrêté fixe la liste et les horaires des enseignements professionnels et généraux, le volume horaire maximum des enseignements et des activités encadrées et les dédoublements ou le volume complémentaire d'heures-professeur pour le travail en effectif réduit.

J.O. du 21-5-2019



► L'organisation de la classe de seconde en familles des métiers

- **Décret n° 2019-370 du 25-4-2019 portant sur la création et la mention dans la procédure d'orientation des familles de métiers en classe de seconde professionnelle**
Ce décret vient intégrer, dans le code de l'éducation, les familles de métiers en seconde professionnelle et la prise en compte des familles de métiers dans les choix d'orientation des élèves.
J.O. du 27-4-2019 - https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=141543
- **Arrêté du 19-4-2019 portant sur la définition des familles de métiers**
Cet arrêté vient préciser le concept de famille de métiers (compétences professionnelles communes), le périmètre de sa mise en place (formation sous statut scolaire) et la liste des familles de métiers et spécialités de baccalauréat professionnel présentant des compétences communes à la rentrée 2019.
J.O. du 19-5-2019 - https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142175
- **Arrêté du 20-4-2020 portant sur la définition des familles de métiers**
Cet arrêté vient préciser la liste des familles de métiers et spécialités de baccalauréat professionnel présentant des compétences communes à la rentrée 2020.
J.O. du 29-4-2019 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041828973&categorieLien=id>

► L'évaluation du chef d'œuvre au CAP

- **Décret n° 2019-1236 du 26-11-2019** Ce décret intègre, dans le code de l'éducation, l'évaluation relative à un chef d'œuvre préparé par les élèves et les apprentis durant leur formation au CAP.
J.O. du 28-11-2019 - https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=147395
- **Arrêté du 28 novembre 2019 définissant les modalités d'évaluation du chef-d'œuvre prévue à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle**
Cet arrêté fixe le cadre, les modalités d'évaluation, et les objectifs – critères - déroulé de l'évaluation orale.
J.O. du 24-12-2019 https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=148428
- **Circulaire relative aux modalités d'évaluation du chef d'œuvre au CAP**
Cette circulaire précise la définition du chef d'œuvre au CAP, son évaluation, l'intégration de la note au relevé de notes du candidat et le traitement de situations particulières (redoublement et CAP en 1 an).
B.O. du 20-02-2020 - <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo8/MENE2002480C.htm>

► L'évaluation du chef d'œuvre au baccalauréat professionnel

- **Décret, arrêté et circulaire - A paraître**

► L'attestation intermédiaire de réussite en classe de première de baccalauréat professionnel

- **Décret et arrêté - A paraître**



► Le CAP en 1, 2 ou 3 ans

▪ **Circulaire**

Cette circulaire précise le principe de la préparation du CAP en 2 ans, les possibilités de réduction à 1 an et d'allongement à 3 ans.

BO n° du 16-01-2020 portant sur la mise en œuvre du certificat d'aptitude professionnelle en 1, 2 ou 3 ans - https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=148209

► La 3^{ème} prépa métiers

▪ **Décret n° 2019-176 du 7-3-2019 portant sur l'organisation des classes de troisième "prépa-métiers"**

Ce décret intègre, dans le code de l'éducation, la 3^{ème} prépa métier.

J.O. du 9-3-2019 - https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=140038

▪ **Arrêté du 10-4-2019 portant sur l'organisation des enseignements dans les classes de troisième dites « prépa-métiers »**

Cet arrêté précise l'objectif de la classe de 3^{ème} prépa métiers, les enseignements et horaires, l'enseignement de découverte professionnelle et la réalisation de la séquence d'observation en entreprise et des PFMP.

J.O. du 18-4-2019 - https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=141487

► L'unité facultative de mobilité

▪ **Décret n° 2019-907 du 30-8-2019**

Ce décret intègre, dans le code de l'éducation, les dispositions relatives à la durée de formation, aux périodes de formation en milieu professionnel et à la mobilité à l'international dans le cadre de la préparation des diplômes professionnels.

J.O. du 31-8-2019 - https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=145101

▪ **Arrêté du 30-8-2019 portant sur la création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro au CAP**

Cet arrêté précise le référentiel et la définition de l'épreuve facultative de mobilité et fixe les modalités de délivrance et le modèle d'attestation MobilitéPro pour le CAP.

J.O. du 3-9-2019 - https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144923

▪ **Arrêté du 30-8-2019 portant sur la création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans les diplômes du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art**

Cet arrêté précise le référentiel et la définition de l'épreuve facultative de mobilité et fixe les modalités de délivrance et le modèle d'attestation MobilitéPro pour le baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art.

J.O. du 31-8-2019 - https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=145070

► Les programmes des enseignements généraux + PSE - économie droit – économie gestion

- Programmes du CAP (arts appliqués, EMC, EPS, français, histoire géographie, langues vivantes, mathématiques, physique chimie, PSE) et du baccalauréat professionnel (arts appliqués, économie droit, économie gestion, EPS, langues vivantes et pour la classe de seconde : EMC, français, histoire géographie, mathématiques, physique chimie, PSE) dès les rentrées 2019 pour les secondes, 2020 pour les premières et 2021 pour les terminales :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=38697

- Programmes du baccalauréat professionnel applicables dès la rentrée 2020 des classes de première et dès la rentrée 2021 des classes de terminale (français, histoire géographie, EMC, mathématiques, physique chimie, PSE)
https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39460
- Arrêté du 10 juillet 2020 fixant les adaptations des programmes d'enseignement d'histoire-géographie dans les départements et régions d'outre-mer pour les classes de seconde et de première des lycées généraux et technologiques, les classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et les classes de seconde professionnelle
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042128523&dateTexte=&categorieLien=id>
- Programmes du baccalauréat professionnel demeurant applicables à la rentrée 2020 pour les terminales :
<https://eduscol.education.fr/cid46463/programmes-de-l-enseignement-general-de-la-voie-professionnelle.html>

► Les épreuves et les supports d'évaluation et de notation au CAP

- **Arrêté du 30-8-2019 portant sur les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général**
Cet arrêté fixe les dispositions générales et particulières d'évaluation des enseignements au CAP pour l'examen et la définition des épreuves.
J.O. du 5-9-2019 - https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144851
- **Note de service du 19-5-2020 portant sur les supports d'évaluation et de notation des unités générales du CAP**
Cette note de service a pour objet de mettre à la disposition des examinateurs les documents nécessaires à l'évaluation et à la notation des candidats dans le cadre des nouvelles définitions des unités générales de CAP à compter de la session 2021.
B.O. du 25-6-2020 - <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo26/MENE2014838N.htm>
- **Circulaire du 17-7-2020 portant sur l'évaluation de l'enseignement d'éducation physique et sportive au CAP - Organisation des épreuves en CCF et sous la forme ponctuelle - référentiel national d'évaluation**
La présente circulaire précise les modalités d'évaluation de l'enseignement obligatoire de l'EPS au CAP définies par l'arrêté du 30 août 2019 à compter de la session 2021 pour les candidats sous statut scolaire et les apprentis. Elle comprend deux annexes détaillant les modalités d'évaluation définies dans des référentiels nationaux.
B.O. du 30-7-2020 - <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo31/MENE2018678C.htm>

► Les épreuves au baccalauréat professionnel

Arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général

Cet arrêté définit les épreuves et sous épreuves d'enseignement général du baccalauréat professionnel applicable à partir de la session 2022.

J.O. du 5-7-2020 -

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042080678&dateTexte=&categorieLien=id>



Autres mesures applicables en voie professionnelle

► Les compétences numériques – PIX

- **Décret n° 2019-919 du 30-8-2019 portant sur le développement des compétences numériques dans l'enseignement scolaire, dans l'enseignement supérieur et par la formation continue**

Ce décret fixe le cadre de référence des compétences numériques (CRCN), la mise en place de l'évaluation des compétences numériques dans l'enseignement scolaire, dans l'enseignement supérieur et pour les stagiaires de la formation continue organisée par les établissements publics d'enseignement et la création de la certification associée pour les publics concernés.

J.O. du 1-9-2019 - https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=145589

- **Arrêté du 30-8-2019 portant sur la certification Pix des compétences numériques**

Cet arrêté fixe la certification nationale Pix, le public visé et la définition des modalités d'évaluation par le GIP Pix.

J.O. du 1-9-2019 - https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=145595

- **Arrêté du 30-8-2019 portant sur l'évaluation des compétences numériques acquises par les élèves des écoles, des collèges et des lycées publics et privés sous contrat**

Cet arrêté fixe les modalités de certification des élèves (statut scolaire).

J.O. du 1-9-2019 - https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=145593

► Le LSL Pro – Livret scolaire

- **Arrêté du 17-6-2020 portant sur l'extension du LSL au baccalauréat professionnel**

Cet arrêté précise l'extension du livret scolaire au baccalauréat professionnel et propose le modèle de livret et les compétences professionnelles de chacune des spécialités de bac pro.

B.O. du 10-7-2019 - <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2012530A.htm>